

# **RÈGLEMENT TECHNIQUE**

## **Catégorie C11 - GRAVITY-BIKE**

### **1 - INTRODUCTION – CONSIGNES GENERALES**

#### **1/1 - DÉFINITION DU GRAVITY-BIKE :**

Le gravity-bike est un véhicule de type vélo, à deux roues, sans pédales, conduit uniquement par gravité et conduit par un seul membre d'équipage.

#### **1 :2 - EXIGENCES D'ÂGE MINIMUM :**

L'âge du concurrent est déterminé au 1er janvier de l'année en cours.

L'âge minimum pour concourir dans les catégories ouvertes à une épreuve est de 16 ans.

Un parent ou tuteur légal doit signer une décharge pour tous les concurrents de moins de 18 ans.

#### **1/3 - PROCEDURE DE DEPART :**

Lors de la procédure de départ des manches d'essais et de course, le concurrent doit être assis sur le vélo. Les 2 roues doivent être au sol lors du démarrage.

Le pilote a le droit de pousser avec les pieds lors du départ ou pour se remettre en route en cours de descente en cas de besoin (perte d'équilibre, rattrapage d'une glissade).

#### **1/4 - REMONTEE :**

Le vélo sera transporté sur une remorque ou dans un véhicule pour la remontée.

#### **1/5 - SANCTIONS :**

Le non-respect du présent règlement, pourra entraîner une exclusion de la compétition par le directeur de course.

## **2 - ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DU PILOTE :**

**Tous les dispositifs de protection suivants doivent être OBLIGATOIREMENT utilisés lors d'une épreuve officielle, sans exception :**

### **2/1 – CASQUE :**

Une coque rigide est requise.

Les casques doivent avoir une conception intégrale avec une visière incassable ou des lunettes de protection.

Le casque doit être porté conformément aux recommandations du fabricant.

La sangle du casque doit être portée serrée comme prévu.

Les mentonnières amovibles ne sont pas autorisées, sauf pour les casques avec **double homologation** pour lesquels la mentonnière peut être relevé avec la visière (le casque doit toujours avoir une homologation complète et doit être maintenu fermé pendant la descente).

Aucune modification n'est autorisée à l'exception de la visière.

Des casques certifiés conçus pour la moto ou l'automobile sont recommandés.

### **2/2 - COMBINAISON :**

Les pilotes doivent porter une combinaison en coton épais d'une seule pièce.

Les combinaisons de type moto en cuir, kevlar ou Cordura sont vivement conseillées. Elles seules peuvent être en deux pièces.

Les combinaisons aérodynamiques ne sont pas autorisées, c'est-à-dire toute couverture totale ou partielle avec un tissu ou un revêtement pour obtenir un avantage aérodynamique.

Les maillots ou dossards accordés par l'organisateur de la course à tous les concurrents sont autorisés.

**En compétition internationale seule une combinaison en cuir est autorisée.**

### **2/3 – PROTECTIONS :**

Des protections pour les genoux et les coudes de type coque rigide sont obligatoires.

Une protection de type dorsale (moto, ski, vélo de descente...) est obligatoire.

Les protections de coudes, genoux et du dos peuvent être intégrées à la combinaison de type moto en cuir, kevlar ou Cordura. Toute autre protection du corps de type plastron, côtes... sera autorisée et laissée à l'appréciation du pilote.

Les gilets intégraux de protection pour le haut du corps, regroupant les protections de coudes, épaules, côtes et dos, sont autorisés et vivement conseillés pour les pilotes utilisant une combinaison en coton.

### **2/4 – GANTS :**

Les pilotes doivent porter des gants couverts en cuir et / ou en kevlar.

Les gants de type cycliste (ouverts à doigts nus), ainsi que tous les gants en caoutchouc, en nylon, en coton, etc. ne sont pas autorisés.

## **2/5 – CHAUSSURES :**

Les chaussures doivent être en bon état et attachées correctement. Elles doivent être en cuir ou en tissus épais non ajouré.

Les chaussures doivent avoir une tige haute de sorte que les chevilles soient protégées des blessures par abrasion.

Les bottes de moto sont recommandées.

## **3 - SPÉCIFICATIONS DU VELO « GRAVITY-BIKE »**

### **3/1 - CADRE :**

Le cadre du vélo doit être exempt de parties saillantes, de fissures ou de rouille.

Toutes les soudures doivent être en bon état.

Le cadre ne doit pas avoir d'élément de transmission mécanique ou système de propulsion (chaîne, courroie, pédales, moteur, batterie).

### **3/2 - POIDS :**

Le poids total du vélo, du concurrent et de tous les équipements de protection en configuration course ne peut excéder 132 kg.

Le vélo ne peut à lui seul dépasser 34 kg.

Si un concurrent en surpoids n'est pas en mesure de se conformer à la règle, il sera autorisé à concourir sous une dérogation délivrée par la fédération et avec un véhicule ne dépassant pas 16 kg. Aucun lest supplémentaire ne sera autorisé sur le vélo ou sur le corps des concurrents en surpoids.

### **3/3 - LESTS :**

Les lests sont autorisés sur le vélo pour atteindre la limite de poids maximale.

Aucun lest ne sera autorisé sur le pilote. Le pilote sera toutefois autorisé à porter un petit sac à dos avec ses effets personnels seulement.

Tout poids ajouté au vélo doit être solidement fixé au cadre.

Les rubans, pinces ou attaches autres que les boulons ou les colliers de serrage ne sont pas autorisés pour la fixation du poids. Le lest doit être fixé avec vis d'un diamètre minimal de 6 mm.

### **3/4 - EMPATTEMENT :**

L'empattement du vélo, d'axe en axe de roues, ne doit pas dépasser 135 cm.

### **3/5 – CARÉNAGES :**

Les petits carénages sont autorisés à l'avant et à l'arrière pour accueillir les numéros.

1. **Avant** : un carénage de n'importe quelle taille ou forme est autorisé, mais il ne peut pas dépasser 15 cm devant le pneu avant.

2. **Arrière** : un petit garde-boue en forme de queue peut s'étendre jusqu'à 10 cm au-delà du pneu arrière ; ne peut excéder 15 cm de largeur.

### **3/6 – FREINS :**

Le vélo doit avoir des freins à l'avant ET à l'arrière, fonctionnels et indépendants de type patin sur jante ou disque, à câbles ou hydrauliques.

Les freins doivent être suffisants pour arrêter le vélo à haute vitesse.

Le cumul de freins à patins et à disques avant / arrière ou sur la même roue est possible.

### **3/7 – ROUES :**

La taille de la roue ne doit pas dépasser 24 pouces et doit être d'origine vélo.

Les roues peuvent être fermées par des flasques.

**En compétition internationale les roues devront respecter un diamètre de 20 pouces.**

### **3/8 – PNEUS :**

Les pneus doivent être en bon état, souples, sans fissures visibles sur le flanc ou sur la bande de roulement. Les pneus sans chambre sont autorisés.

La pression maximum autorisée sera celle indiquée par le fabricant sur le flanc du pneu, en Bars ou PSI.

### **3/9 - REPOSE-PIEDS :**

Des repose-pieds sont requis au niveau ou à proximité de l'essieu arrière

Il est permis d'utiliser les plates-formes de soutien des genoux tant qu'elles n'ont pas d'arêtes vives.

### **3/10 – GUIDON :**

La largeur du guidon ne peut pas dépasser 61 cm.

Des poignées sont nécessaires.

Les extrémités doivent être fermées.

### **3/11 - SIÈGE/ SELLE :**

Le siège doit être fixé au véhicule.

Le siège peut avoir plusieurs réglages.

### **3/12 – AFFICHAGE DU NUMÉRO DE COURSE :**

Tous les concurrents doivent utiliser leur propre numéro attribué par leur comité ou la fédération. Le numéro de course doit être visible à l'avant du véhicule et appliqué sur un support rigide spécial.

Les dossards reproduisant le numéro attribué sont autorisés.

## **4 - SPÉCIFICATIONS DU GRAVITY-BIKE AVEC CARÉNAGE INTÉGRAL**

### **4/1 – POIDS :**

Le poids total du vélo, du concurrent et de tous les dispositifs de protection dans la configuration de course ne peut pas dépasser 136 kg.

Le vélo ne peut à lui seul dépasser 34 kg.

Si un concurrent en surpoids n'est pas en mesure de respecter la règle du poids total maximum, il sera autorisé à concourir sous dérogation délivrée par la fédération et avec un véhicule ne dépassant pas 23 kg.

### **4/2 – CARÉNAGES :**

Le carénage avant ne peut pas dépasser de plus de 15 cm du pneu avant.

Le carénage ne peut pas couvrir plus de 7,5 cm de la roue avant.

Le carénage ne peut pas couvrir complètement le corps du concurrent.

Le concurrent doit être visible de côté.

Le carénage doit être solidement fixé au châssis.

Les rubans et / ou attaches ne seront pas considérés comme des attaches adéquates.

### **4/3 – QUEUE :**

La queue peut s'étendre jusqu'à 61 cm au-delà de la roue arrière.

La queue ne peut pas être plus large que le concurrent.